

Forêt et Bois, une culture à retrouver!

Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean
(Chibougamau/Chapais)

La protection et la mise en valeur du milieu forestier

Saviez-vous que...?

Après une vaste consultation en 2005, le gouvernement a adopté onze objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier. La mise en œuvre de ces objectifs nous a permis de passer à une gestion axée sur les résultats, d'offrir plus de souplesse dans les opérations forestières et de mieux tenir compte des particularités régionales et locales. Les OPMV sont d'ailleurs intégrées dans les plans d'aménagement forestier préparés par le ministère.

La protection et la mise en valeur du milieu forestier au cœur des valeurs régionales

Cette année, le **Mois de l'arbre et des forêts propose 150 activités** réparties sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cet engouement pour la forêt et le bois démontre clairement **le lien que la population régionale a envers cette importante ressource naturelle**. La grande majorité de nos citoyens ont à cœur le bien-fondé de la protection et la mise en valeur du milieu forestier. Les valeurs environnementales, sociales et économiques sont des enjeux importants aux yeux des Saguenéens et des Jeannois.

Comment peut-on s'assurer que la gestion forestière tienne compte de ces valeurs environnementales?

De nombreux exemples de gestion de la ressource permettent de constater les efforts mis en place pour **préserver et maintenir les valeurs environnementales qui nous touchent**. De plus, les planifications prennent aussi en considération les valeurs sociales et économiques de notre milieu.

Voici quelques exemples de mesures et d'éléments mis en place pour la protection et la mise en valeur du milieu forestier.

- Les coupes forestières sont **réparties et adaptées de façon à préserver l'écologie régionale**.
- Des îlots de vieillissement sont déterminés afin de s'assurer d'avoir des **forêts mûres servant de refuge pour les animaux du territoire**.
- Des habitats sont protégés pour **maintenir la présence des espèces menacées et vulnérables**.
- La **qualité visuelle** est prise en compte dans l'aménagement du milieu forestier.
- Une harmonisation des usages est faite afin que tous les **utilisateurs du territoire puissent être entendus** et que tous en sortent gagnants.
- La **protection de l'eau et de l'environnement** est un enjeu lors de la planification des coupes forestières et de la construction du réseau routier en forêt.

Pour plus de détails, vous pouvez visiter le site :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp>
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/comprendre/protection.pdf>

Lors de notre prochaine chronique nous parlerons de l'importance économique

Nos chroniques se retrouvent sur le site web de l'AFSL au www.afsaglac.com
Si vous avez des questions ou commentaires, écrivez-nous au info@afsaglac.com



ASSOCIATION FORESTIÈRE
SAGUENAY–LAC-ST-JEAN
www.afsaglac.com

Forêt et bois,
une culture à retrouver

Éduquer
Informer
Sensibiliser

